

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 31 mars 2017

	L'an deux mille dix-sept, Le trente et un mars à vingt heures,
DATE DE CONVOCATION :	24.03.2017
DATE D'AFFICHAGE :	24.03.2017
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	12
VOTANTS	14
	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude RIGOLÉ.
	Etaient Présents : AILLET Louis, BREHINIER Henri, BROCHARD Gwénaëlle, CADE Jean-Claude, COLLET Céline, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LETORT Bernard, MENIER Mireille, NEUTE Françoise, ROBISSEAU Josiane.
	Excusés : LA DROITTE Paul (procuration à NEUTE Françoise), LEBORGNE Régine (procuration à MENIER Mireille), BOUAN Chantal.
	Secrétaire de séance : COLLET Céline

PROCES VERBAL REUNION DU 10 FEVRIER 2017

Accepté à l'unanimité.

COMPTE RENDU CONSEILS DINAN AGGLOMERATION

Les comptes rendus des réunions de Dinan Agglomération ont été transmis par mail à tous les conseillers municipaux. Pour rappel, les réunions sont publiques.

Le personnel administratif de Dinan Agglomération a une charge très importante de travail en ce moment, notamment avec la revue des taux. De nombreuses réunions s'enchaînent.

Les tableaux des conseillers inscrits aux commissions ne sont pas encore parus à ce jour.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission Environnement du vendredi 3 mars 2017

Les prairies fleuries n'ont pas été aussi jolies l'année dernière que l'année précédente.

Le tri sélectif au vieux bourg ne sera plus fleuri. Cet endroit est pris régulièrement pour une déchetterie. Ce problème a été remonté en gendarmerie.

Les hortensias qui seront plantés autour de la stèle du vieux bourg devront être arrosés régulièrement. La haie au niveau de la stèle du vieux bourg est abîmée.

Certains plants prennent le dessus sur d'autres dans les jardinières. Il faudra varier les couleurs.

Il n'y a pas de solution satisfaisante actuellement pour finaliser le chemin piétonnier entre l'Argentaye et le bourg.

Commission Voirie du mercredi 8 mars 2017

Le budget permettra de prioriser les travaux. Ils ont toutefois été listés par ordre d'urgence et de sécurité. Des estimations de budget sont déjà en cours d'étude. Pour information, il y a 2 000 m² de trottoirs à refaire sur la commune.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Sylvie GUILLOTIN et Henri BREHINIER informent le conseil de la teneur de la réunion de la Communauté d'Agglomération du jeudi 30 mars 2017 : lissage des taux d'imposition sur 3 ans (2017, 2018 et 2019) pour obtenir une neutralisation en 2020.

Taux intercommunaux 2020 : Taxe Habitation : 14.37 %
Foncier Bâti : 1.96 %

Pour rappel, les taux d'imposition de 2016 de la commune sont les suivants :

Taxe Habitation : 19.90 %
Foncier Bâti : 11.56 %
Foncier Non Bâti : 56.15 %

Pour l'année 2017, la quote part de la Taxe d'habitation du département revient à la Communauté d'Agglomération pour un pourcentage de 9.70 %. Ce transfert est compensé par une attribution de compensation de 88 224 € indiquée sur le tableau de simulation de Dinan Agglomération pour 2017.

Selon la simulation transmise par Dinan Agglomération, les taux seraient donc les suivants pour 2017 :

Taxe Habitation : 10.49 %
Foncier Bâti : 12.89 %
Foncier Non Bâti : 57.73 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe les taux d'imposition pour 2017 comme suit :

	2016	2017
TAXE HABITATION	19.90 % dont 9.70 % dépt	10.49 %
FONCIER BATI	11.56 %	12.89 %
FONCIER NON BATI	56.15 %	57.73 %

DEMANDES DE SUBVENTION

- Racing Club de Rugby de Matignon

Le Racing Club de rugby de Matignon a fait parvenir en mairie un dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'octroi d'une subvention au Racing Club de rugby de Matignon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix contre et 2 pour (Jean-Claude CADE et Bernard LETORT) :

- décide de ne pas répondre favorablement à la demande de subvention du Racing Club de rugby de Matignon.

- Collège de Crêhen

Il est donné lecture d'un courrier de l'association du Collège de Crêhen nous sollicitant pour une subvention à caractère sociale d'un montant de 30 € par élève résidant sur la commune afin de mener des actions éducatives périscolaires. Cela représente, pour notre commune, 17 élèves scolarisés au Collège Immaculée Conception soit 510 € de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix contre et 4 abstentions (Céline COLLET, Gwénaëlle BROCHARD, Jean-Claude CADE et Bernard LETORT) :

- décide de ne pas répondre favorablement à la demande de subvention du Collège de Créhen.

Le courrier de l'année dernière sera repris en demandant au collège de Créhen de se rapprocher du collège de Planoët pour demander une subvention groupée.

- Association « Quatre Vaulx - les Mouettes »

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « Quatre Vaulx - les Mouettes » de Saint Cast le Guildo sollicitant une aide financière de 300 € pour mener ses actions en direction des personnes en situation de handicap.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 4 abstentions (Françoise NEUTE, Paul LA DROITTE, Loic DAUNAY et Henri BREHINIER) :

- décide de fournir une subvention à l'association « Quatre Vaulx - les Mouettes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions (Françoise NEUTE, Paul LA DROITTE et Henri BREHINIER) :

- décide d'accorder une subvention de 150€ à l'association « Quatre Vaulx - les Mouettes ».

- ARG'Escrime

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association intercommunale ARG'Escrime du territoire Planoët-Plélan sollicitant une aide financière de 81 € pour l'année scolaire 2016-2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix contre et 1 abstention (Jean-Claude CADE) :

- décide de ne pas répondre favorablement à la demande de subvention de l'association ARG'Escrime.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS - MISE A JOUR

Le trésorier nous demande de délibérer à nouveau sur les indemnités de fonction des élus car notre délibération de 2014 fait référence à un indice précis de 1015 pour le calcul des indemnités.

En effet, l'indice terminal de la fonction publique, fixé à 1015 depuis plusieurs années et sur lequel se basent ces indemnités évolue. Avec la mise en place du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), il est passé de 1015 à 1022 au 1^{er} janvier 2017 et passera à 1027 au 1^{er} janvier 2018.

A défaut d'une nouvelle délibération, le versement des nouvelles indemnités serait entaché d'illégalité.

Mr le Maire propose donc, sur les conseils du trésorier, une délibération sans précision du montant de l'indice pour pouvoir s'accorder à son évolution future.

Mr le Maire rappelle que les indemnités du maire et des adjoints sont calculées sur la base d'un pourcentage au taux maximum de 31 % de l'indice terminal de la fonction publique pour le maire et 8.25 % pour les adjoints.

Les indemnités du maire ont été fixées par délibération en 2014 à 23.50 % de l'indice terminal. Les indemnités des adjoints ont été fixées au taux maximum obligatoire de 8.25 % de l'indice.

M. Paul LA DROITTE fait l'objet d'une délégation de fonction sur le « secteur information et promotion de la commune ». Une indemnité lui a été attribuée, l'indemnité maximum du maire n'étant pas atteinte, et fixée à 3.50 % de l'indice.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de fixer les indemnités des élus sur la base de l'indice terminal de la fonction publique avec un effet rétroactif à la date du 1^{er} janvier 2017.

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur GUEGAN Morgan de St Lormel sollicitant l'obtention d'un emplacement à l'église du bourg de la commune le vendredi soir pour installer un « food truck » pour vendre des « burgers » maisons.

Pour rappel, la délibération 2013.10 fixe les redevances pour les commerces ambulants, sur la base d'un stationnement pour vente par semaine, au forfait de 20 € par mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide d'autoriser l'occupation du domaine public à l'Eglise du bourg le vendredi soir, en attente de précisions des horaires et pour une redevance de 20€ par mois.

INFORMATIONS DIVERSES

• Recouvrement contentieux du centre des finances publiques :

Le centre de finances publiques de Planoet expérimente depuis le 1^{er} décembre un recouvrement contentieux de créances des collectivités avec le renfort d'un autre poste comptable (Paimpol).

• Repas des aînés :

Le repas est prévu le 7 octobre 2017. Un groupe d'animation « VIRE AU GUINDEAU » a été proposé pour un prix maximum de 300€. L'âge des invitations est maintenu à 65 ans.

• Motion de soutien à l'agriculture

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Maire de Pledéliac. Le courrier sera retransmis à chaque élu et le sujet sera abordé au prochain conseil.

• Mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes

Dans le cadre des 50 ans de l'association « Quatre Vaulx - les Mouettes », l'association demande une mise à disposition gracieuse, pour la journée du mercredi 13 septembre 2017 (préparation + cabaret) sans la cuisine pour 150 personnes environ, de la salle des fêtes. Le tarif de la location de la salle des fêtes de St Lormel pour cette demande est de 150€.

Dans le cadre de l'organisation du rassemblement des « Classes 7 » de St Lormel le samedi 21 octobre pour un repas, la salle des fêtes a été demandée à titre gracieux. Le Conseil Municipal au complet décide de mettre à disposition la salle des fêtes le 21 octobre pour cette manifestation.

• Aspirateur école

Un achat d'aspirateur est prévu pour un montant de 300€ environ. Il sera mis à la disposition de la salle des fêtes.

• Registre d'observation PLUI

Il est mis à la disposition en mairie.

- **Transmission des procès-verbaux de Dinan Agglomération aux membres du conseil municipal**

Bernard LETORT, qui ne possède pas d'adresse mail, est invité à venir régulièrement s'informer en mairie. Étant généralement très épais, ces documents sont transmis par messagerie électronique.

- **Bancs de l'église**

Les bancs de l'église du bourg ont été réparés.

- **Église du vieux bourg**

Le rapport du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) des Côtes d'Armor a été reçu ce jour. Il va être étudié. Il est disponible en mairie. Il sera scanné et envoyé à tous les conseillers.

- **Lagunes pour le T**

Le résultat du SATESE est satisfaisant. Le T a été réparé. La clôture est à terminer.

- **Station d'épuration les Costières**

Suite à la mise en demeure effectuée par la commune, un diagnostic va être effectué par un bureau d'étude et des solutions doivent être proposées.

- **Balayeuse**

Le bourg a été nettoyé avec une balayeuse prêtée par Plancoet. Il faudra prévoir de remercier l'ensemble de la municipalité et les services techniques de Plancoet. Pour information, 1 tonne de déchets a déjà été retirée.

- **Effacement de réseau du Vieux Bourg**

Les travaux sont terminés.

- **Clôtures camping et stade**

Les travaux sont terminés au camping. 50 piquets ont été changés. Au niveau du stade, la fin des travaux seront effectués après la récolte.

- **Travaux au lotissement Doheneuc**

Les travaux d'isolation extérieure des maisons sont en cours. Les gendarmes passent régulièrement pour éviter les vols.

- **Voiture abandonnée – la Ville Bily**

La voiture en bordure de la RD19 est gênante. Un premier contact a été pris avec Mademoiselle Balavoine. Une proposition va être faite pour une reprise dans le cadre de l'opération ferraille mise en place par l'amicale de l'école.

- **Vente terrain - Consorts le Mire**

L'offre de la mairie a été acceptée. Un rendez-vous doit désormais être programmé pour la signature.

- **Foyer des jeunes**

Le bureau a démissionné le 11 mars 2017. Le local a été récupéré. La partie administrative a été laissée en l'état sur demande de la mairie. Sur la commune, 80 jeunes entre 14 ans et 19 ans ont été recensés. Un moment d'échange avec les jeunes va être organisé par la commission vie associative.

- **Comice agricole**

Le comice aura lieu le 2 septembre 2017 à Pléven.

- **Installation d'une activité culinaire**

Une demande de coopérative de Jacqueline NOGUE et Sylvie MORIN a été reçue en mairie pour un projet de restauration bio (sans gluten, sans lactose) au lieu-dit le Bouillon sur le terrain privé d'Yves BONENFANT sur la période de mai à septembre 2017. Un barnum et un container seraient installés dans ce cadre. La réglementation va être vérifiée par la mairie auprès du service urbanisme de Dinan Agglomération avant de donner un avis.

- **Demande d'activités de tissage - local de l'ancienne boulangerie**

Marie Pierre PUYBARET, tisserande depuis 35 ans, a fait une demande de location du local. Elle précise qu'elle sera prochainement habitante à Saint Lormel. Le conseil municipal au complet décide de donner suite à cette demande. Les conditions du bail vont être étudiées pour ce type de commerce.

- **Projet de boulangerie - Mr Lebourg**

Le projet a été remanié et les dossiers bancaires ont été relancés.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la demande de Mr LEBOURG. Un courrier lui sera envoyé.

- **Préavis de départ logement communal - Mi-mai**

Mademoiselle DEPARTOUT souhaite partir et réduire le préavis de 3 mois à 1 mois ½ pour tapage nocturne du voisinage. Cette demande a été accordée par la mairie.

- **Cartes jeunes électeurs**

Une vingtaine de jeunes sont attendus à la mairie à 11h pour la remise des cartes d'électeur le 1^{er} avril 2017. Les conseillers sont conviés à participer à cet événement.

- **Permanences des élections présidentielles et législatives 2017**

Un tableau de présence des conseillers est renseigné.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

Prochain Conseil Municipal (vote du budget) : vendredi 7 avril 2017 à 19h.

La séance est levée à 23h55.

Claude RIGOLE	Henri BREHINIER	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis	BOUAN Chantal <i>Absente</i>	CADE Jean-Claude	BROCHARD Gwenaëlle
COLLET Céline	DAUNAY Loïc	LA DROITTE Paul <i>Absent</i>	LEBORGNE Régine <i>Absente</i>	LETORT Bernard	MENIER Mireille	NEUTE Françoise	